

Nous contacter**Par internet :**www.eau.veolia.fr/**Par téléphone :**

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le
samedi entre 9h00 et 12h

• Pour vos demandes : [0969 329 328](tel:0969329328)

(appel non surtaxé)

(service urgence 7j/7 - 24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Veolia Eau
TSA 40118
37911 Tours Cedex 9

**Téléchargez l'application mobile !!
Veolia&moi**

24h/24, 7j/7 retrouvez sur votre smartphone nos conseils et toutes les informations sur :

- Votre abonnement, la gestion de votre compte, le règlement de votre facture et la qualité de votre eau.

Flashez moi !

**FACTURE du 18 juin 2025**

Référence de votre abonnement



Flasher pour
accéder à votre
agence en ligne

Adresse desservie :
SARL CAPDEMILCOUPE
5 RUE LAMARTINE
12700 CAPDENAC GARE

Votre n° de contrat : **9229697 E**

Facture n° 1057264154

Votre numéro de client : **5224698**

/25061840127L1/1231/5/0/1000EGC



FR

SARL CAPDEMILCOUPE
M CHAVATTE
5 RUE LAMARTINE
12700 CAPDENAC GARE

Votre facture simplifiée**Montant à régler :**

comprenant :

- Potabilisation et distribution de l'eau
- Collecte et dépollution des eaux usées
- Organismes publics
- Autres prestations et services+

(Voir détail au verso)

171,48 € TTC

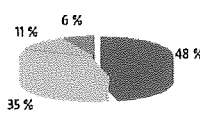
A payer au plus tard
le 03/07/2025

79,30 €

60,88 €

19,30 €

12,00 €

**Votre consommation****Consommation facturée :**

soit 30 000 litres d'eau

30 m³

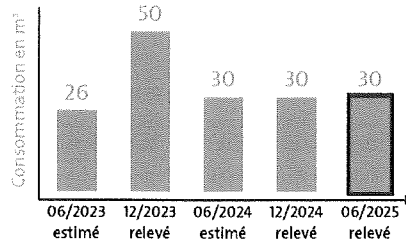
Période d'abonnement
juillet 2025 à décembre 2025

Période de consommation
novembre 2024 à avril 2025

Prix TTC au litre : 0,0035 €/litre
(hors abonnement)

Prochain relevé : octobre 2025

Prochaine facture : décembre 2025

Historique des volumes facturés :**Information**

Depuis le 01/01/25, les redevances perçues pour l'Agence de l'Eau sur votre facture ont été modifiées, en application de l'arrêté du 02/10/24.

Dans la partie "Organismes publics" de votre facture, sont désormais facturées les redevances, "Consommation eau potable", "Performance des réseaux d'eau potable", "Performance des systèmes d'assainissement collectif" et "Prélèvement sur la ressource en eau".

En savoir plus :

www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances

Flasher pour payer
par e-tip ou carte
bancaire



Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Volume facturé
H22UA183926	Ø15 mm	60	90	Relevé	27/05/2025	30 m³	30 m³	30 m³

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Potabilisation et distribution de l'eau						
Abonnement (part collectivité)	1	33,6300	33,63		5,50	
Consommation (part collectivité) du 21/11/24 au 31/12/24	7	1,3433		9,40	5,50	
Consommation (part collectivité) du 01/01/25 au 27/05/25	23	1,3971		32,13	5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau			33,63	41,53		79,30
Collecte et dépollution des eaux usées						
Abonnement collectivité	1	17,3500	17,35		10,00	
Redevance assainissement avec tva du 21/11/24 au 31/12/24	7	1,2286		8,60	10,00	
Redevance assainissement avec tva du 01/01/25 au 27/05/25	23	1,2777		29,39	10,00	
Sous-total H.T : collecte et dépollution des eaux usées			17,35	37,99		60,88
Organismes publics						
Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	30	0,3200		9,60	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	30	0,1100		3,30	5,50	
Performance réseaux eau potable (AE)	30	0,0700		2,10	5,50	
Performance systèmes assainissement collectif (AE)	30	0,1050		3,15	10,00	
Sous-total H.T : organismes publics				18,15		19,30
Autres prestations et services+						
Pénalité de retard de paiement	1	12,0000	12,00		0,00	
Sous-total H.T : autres prestations et services+			12,00			12,00
Sous-total général : 160,65 € HT			62,98	97,67		171,48
Total TVA : 10,83 €						
Montant HT 12,00 € TVA (0,00 %) : 0,00 €						
Montant HT 90,16 € TVA (5,50 %) : 4,97 €						
Montant HT 58,49 € TVA (10,00 %) : 5,86 €						

Suite du détail facture sur la page suivante

Information à l'usage de nos services : CT 9229697 033 033 LET 20251057264154 FIC FicEdi-20250618-32 - Pour vous assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Le règlement du service est disponible à votre agence. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service avec un minimum de 12 €, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269. Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Votre paiement

re, rubrique «
ider.
ès l'émission
n envoi pour
entionnée sur
igné, dans
ecto de cette



Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Volume facturé
H22UA183926	015 mm	60	90	Relevé	27/05/2025	30 m³	30 m³	30 m³

Votre facture détaillée

SITUATION DE VOTRE COMPTE

Solde antérieur

Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
					0,00
					Montant à régler : 171,48 €

Information à l'usage de nos services : CT 9220697 033 033 LET 20251057264154 FIC FicEdi-20250018-32 - Pour vous assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Le règlement du service est disponible à votre agence. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service avec un minimum de 12 €, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269. Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• Paiement par prélèvement mensuel :

Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur.

• Paiement par TIPSEPA :

Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Dater et signer le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.

• Pour payer par virement bancaire :

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE
FR7630003014300002007289224

• Paiement par Carte Bancaire :

Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture.

• Paiement par chèque :

Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture.

